

Brochure n° 3355 | Convention collective nationale

IDCC : 2717 | **ENTREPRISES TECHNIQUES AU SERVICE DE LA CRÉATION ET DE L'ÉVÉNEMENT**

Accord du 29 mars 2023
relatif à la revalorisation des rémunérations

NOR : ASET2350463M

IDCC : 2717

Entre l'(les) organisation(s) professionnelle(s) d'employeur(s) :

SYNPASE ;

FICAM,

d'une part,

et le(s) syndicat(s) de salariés :

CGT ;

CFDT ;

FO ;

CFTC,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Préambule

À la suite de trois sessions de négociation portant sur les salaires dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire de branche, il est convenu entre les partenaires sociaux d'adopter diverses mesures concourant à la revalorisation des rémunérations des salariés de la branche :

1° Par l'augmentation des salaires minimaux applicables, dans les proportions suivantes :

– 4,5 % pour la catégorie 1 ;

– 4 % pour la catégorie 2 ;

– 3 % pour les catégories 3 et 4 ;

– 2 % pour les catégories 5 et 6 ;

– 1 % pour les catégories 7 à 10.

2° Par l'augmentation du plafond des congés spectacles applicables aux salariés des entreprises techniques du secteur du spectacle vivant et de l'évènement au regard de l'évolution du coût de la vie depuis l'entrée en vigueur de ce plafond ;

3° Par la modification et la revalorisation des dispositions conventionnelles fixant les modalités de rémunération des temps de préparation dans les entreprises techniques du secteur du spectacle vivant et de l'évènement.

Article 1^{er} | **Modification du salaire minimal brut mensuel applicable à chaque niveau de classification**

Au titre VII de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement du 21 février 2008, le tableau déterminant le salaire minimal brut mensuel correspondant à chaque niveau de classification conventionnelle pour les salariés permanents est remplacé par le tableau suivant :

(En euros.)

Niveau	Définition	Salaire minimal brut mensuel
Catégorie 1	Emplois ne nécessitant pas de compétence particulière et qui ne comportent pas de degré d'autonomie ou de responsabilité significatif.	1 720 €
Catégorie 2	Emplois qui requièrent un premier niveau de compétence, sans comporter de degré d'autonomie ou de responsabilité.	1 763 €
Catégorie 3	Emplois qui requièrent un premier niveau de compétence, ainsi qu'un faible degré d'autonomie et/ou de responsabilité.	1 939 €
Catégorie 4	Emplois qui requièrent un niveau confirmé de compétence, ainsi qu'un degré d'autonomie et/ou de responsabilité restreint.	2 168 €
Catégorie 5	Emplois qui requièrent un niveau confirmé de compétence, ainsi qu'un certain degré d'autonomie et/ou de responsabilité.	2 372 €
Catégorie 6	Emplois qui requièrent un bon niveau de compétence, ainsi qu'un degré d'autonomie et/ou de responsabilité mesuré.	2 485 €
Catégorie 7	Emplois qui requièrent un bon niveau de compétence, ainsi qu'un degré d'autonomie et/ou de responsabilité élevé.	2 659 €
Catégorie 8	Emplois qui requièrent un très bon niveau de compétence, ainsi qu'un degré d'autonomie et/ou de responsabilité très élevé.	2 879 €
Catégorie 9	Emplois qui requièrent un haut niveau de compétence, d'autonomie et/ou de responsabilité.	3 101 €
Catégorie 10	Emplois qui requièrent un haut niveau de compétence, ainsi qu'un très haut niveau d'autonomie et/ou de responsabilité.	3 311 €
Hors catégorie	Emplois inhérents au management général des entreprises du champ	3 311 €

Article 2 | **Modification de la grille des salaires minimaux applicables aux fonctions communes**

En conséquence de l'article 1^{er}, au titre VII de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement du 21 février 2008 le tableau relatif aux fonctions communes des entreprises de la branche (« Filière générale ») précisant le salaire minimal brut mensuel applicable à chacune des dites fonctions est remplacé par le tableau suivant :

(Voir page suivante.)

Intitulé	Définition	Classification	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)
Gardien	Est chargé de la surveillance et de la sécurité des locaux de jour et de nuit en appliquant les consignes de sécurité.	1	X		1 720 €
Ouvrier spécialisé Fonctions associées : mécanicien, chauffagiste, plombier, électricien, menuisier, serrurier	Entretien et exécution des ouvrages dans son domaine spécialisé, sous la direction du chef de service entretien.	2	X		1 763 €
Employé d'entretien	Effectue les travaux courants de nettoyage et/ou d'entretien.	1	X		1 720 €
Technicien d'entretien	Exécute des travaux d'entretien général dans le ou les domaines de compétence qui sont les siens.	3	X		1 939 €
Chef de service entretien, agencement et installation	Est responsable de l'exécution des travaux d'installation et d'entretien auxquels il peut prendre part. Encadre le personnel dédié à son exécution.	7	X		2 659 €
Coursier	Assure la livraison des marchandises et des biens qui lui sont confiés. Il veille à l'entretien et est responsable du véhicule mis à sa disposition.	1	X		1 720 €
Chauffeur	Assure le déplacement de matériel et de personnes et est responsable de la conduite et de l'entretien du véhicule mis à sa disposition. Gère sa tournée de livraison de façon autonome.	2	X		1 763 €
Chauffeur poids lourd	Assure la conduite de moyens lourds et super-lourds mis à sa disposition dont il est responsable de l'entretien.	3	X		1 939 €

Intitulé	Définition	Classification	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)
Magasinier Fonctions associées : manutentionnaire, préparateur	Réceptionne, entretien et vérifie le bon état apparent des marchandises, matériels et/ou films. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires.	1	X		1 720 €
Magasinier cariste	Utilisant des moyens de manutention nécessitant des habilitations, il réceptionne, entretien et vérifie le bon état apparent des marchandises, matériels et/ou films. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires.	2	X		1 763 €
Gestionnaire des stocks	Réceptionne, entretien, vérifie et assure le stockage des marchandises et/ou des matériels ou films. Tient à jour le fichier d'entrées et sorties, assure les mises à disposition. Gère les stocks et assure les inventaires. Exécute tous les mouvements de stocks demandés par les différents services en lien avec les magasiniers.	3	X		1 939 €
Responsable des stocks	Gère les stocks de l'entreprise en collaboration avec les services concernés. Il peut encadrer des magasiniers et/ou des gestionnaires de stock.	7	X		2 659 €
Agent de logistique Fonction associée : réceptionnaire	Contrôle l'expédition, le transport et la réception des marchandises, matériels et/ou films. Tient à jour les registres correspondants.	2	X		1 763 €
Logisticien	Prépare et organise les activités logistiques en lien avec les autres services et avec l'aide des agents logistiques.	3	X		1 939 €

Intitulé	Définition	Classification	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)
Chargé de logistique	Recense les moyens nécessaires et planifie la mise à disposition par tous supports logistiques à partir des moyens disponibles et commande le cas échéant les moyens manquants.	5	X		2 372 €
Responsable logistique	Supervise la logistique de l'entreprise en lien avec les services concernés. Il peut encadrer des magasiniers et/ou des logisticiens et assurer des missions de responsable de service.	7	X		2 659 €
Assistant d'atelier de maintenance	Vérifie tous matériels et équipements. Assure le cas échéant l'assemblage d'éléments simples.	1	X		1 720 €
Employé d'atelier de maintenance	Vérifie et entretien tous matériels et équipements. Assure le cas échéant l'assemblage d'éléments. Exécute les maintenances demandées en collaboration avec les assistants.	2	X		1 763 €
Technicien d'atelier de maintenance	Entretien, répare et vérifie tous matériels et équipements. Assure le cas échéant la fabrication d'éléments. Exécute les maintenances demandées par les différents services avec l'aide des assistants et employés de maintenance.	4	X		2 168 €
Responsable d'atelier de maintenance	Gère les maintenances de l'entreprise avec les services concernés et encadre les assistants, employés et techniciens d'atelier.	7	X		2 659 €

Intitulé	Définition	Classification	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)
Contrôleur qualité	Est responsable de la qualité et de la conformité des services et des produits commercialisés. Dans cette perspective, travaille à la définition et/ou à l'optimisation des processus de travail. Analyse les sources de défaillances en vue de les corriger.	4	X		2 168 €
Chargé d'accueil, standardiste Fonction associée : hôte d'accueil	Chargé d'accueillir les visiteurs, de tenir le standard et d'assurer, le cas échéant, des travaux administratifs simples.	1	X		1 720 €
Chargé d'accueil, Standardiste bi-lingue	Chargé d'accueillir les visiteurs, de tenir le standard et d'assurer, le cas échéant, des travaux administratifs simples. Utilise de façon régulière dans le cadre de son travail au moins une deuxième langue en plus de sa langue maternelle.	3	X		1 939 €
Employé administratif	Exécute des tâches administratives élémentaires.	1	X		1 720 €
Employé administratif spécialisé Fonctions associées : aide comptable, assistant administratif, employé de recouvrement, employé de facturation, employé de service paie...	Réalise les opérations administratives spécialisées du service dont il dépend.	2	X		1 763 €
Technicien administratif spécialisé	Assure des travaux administratifs et peut assumer des opérations de manière autonome dans le service auquel il appartient.	3	X		1 939 €

Intitulé	Définition	Classification	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)
Gestionnaire administratif Fonction associée : gestionnaire RH, gestionnaire paie, assistant juridique, gestionnaire des services généraux	Assure tous travaux de différente nature dans le service auquel il appartient et maîtrise une spécialité administrative particulière.	4	X		2 168 €
Secrétaire Fonctions associées : attaché, assistant	Effectue des travaux de secrétariat sous les directives d'un responsable. Peut assumer des missions de secrétariat de manière autonome.	3	X		1 939 €
Secrétaire de direction	Assiste le chef d'entreprise, le directeur ou le responsable de service auquel il est directement attaché dans son travail. Assure différents travaux administratifs et/ou des responsabilités de secrétariat de manière autonome.	6	X		2 485 €
Comptable	Assure les opérations de comptabilité courante ainsi que les déclarations sociales et fiscales.	3	X		1 939 €
Chef comptable	Est responsable du service comptable. Veille à la bonne tenue de la comptabilité, à l'établissement des comptes de résultat et bilans et aux déclarations sociales et fiscales.	7	X		2 659 €
Contrôleur de gestion	Contrôle et analyse les différents éléments de revenus et de dépenses de l'entreprise. Participe à la construction budgétaire et à son suivi.	7	X		2 659 €
Attaché commercial Fonctions associées : assistant commercial, chargé d'adm. commerciale, empl. qualifié serv. commercial	Prend part à l'ensemble des étapes de la relation client.	3	X		1 939 €

Intitulé	Définition	Classification	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)
Technico-commercial	Responsable de tout ou partie de la relation client de la prospection jusqu'à la facturation.	5	X		2 372 €
Chargé d'affaires Fonctions associées : resp. de clientèle, chargé de clientèle	Collaborateur commercial ayant la responsabilité d'encadrement et/ou la gestion d'un portefeuille de clients.	7	X		2 659 €
Responsable de site ou d'agence	Responsable d'un site géographique dont il assure l'organisation et la bonne marche.	7	X		2 659 €
Responsable services généraux Fonction associée : responsable bâtiment	Responsable de la conformité des bâtiments à leur utilisation à travers l'aménagement, l'équipement, l'entretien, la maintenance. Assure les relations avec les fournisseurs associés. Veille au respect de la réglementation générale en matière d'hygiène et de sécurité. Peut se voir confier le suivi du parc véhicules.	7	X		2 659 €
Responsable des achats	Gère tout ou partie des achats de l'entreprise et assure les relations fournisseurs en collaboration avec les services intéressés.	7	X		2 659 €
Technicien informatique Fonctions associées : techn. réseaux, techn. maintenance inform, techn. données informatiques	Assure la mise en œuvre des équipements informatiques et le soutien utilisateur. Diagnostique les dysfonctionnements afin de trouver des solutions. Peut assister le développeur informatique.	4	X		2 168 €

Intitulé	Définition	Classification	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)
Administrateur réseau et/ou système	Assure l'installation, la configuration et le suivi des réseaux et/ou systèmes informatiques. Il optimise leurs performances et assure un support utilisateur.	6	X		2 485 €
Développeur informatique	Est chargé d'écrire un programme informatique en fonction d'un cahier des charges établi en concertation avec les experts métiers.	6	X		2 485 €
Responsable des systèmes d'information	En charge de la cohérence et du développement du système d'information selon les orientations stratégiques de l'entreprise et les processus définis par les experts métiers. Il est amené à participer et à conduire la mise en place d'applications spécifiques qu'il développe et/ou coordonne avec les experts métiers.	7	X		2 659 €
Superviseur informatique Fonctions associées : ingénieur R&D, architectes logiciels, expert informatique	Conçoit et coordonne le développement de nouveaux systèmes informatiques et réseaux.	9	X		3 101 €
Chargé de planning	Chargé de la mise en œuvre des plannings des personnels et/ou des moyens. Effectue, sur demande, des modifications de cette planification.	3	X		1 939 €
Responsable planning Fonctions associées : resp. ordonnancement/planning	Responsable de l'élaboration des différents plannings et de l'encadrement de l'équipe planning. Il veille à une gestion optimisée des moyens humains et techniques.	6	X		2 485 €

Intitulé	Définition	Classification	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)
Assistant chef de projet	Assiste le chef de projet dans sa fonction.	3	X		1 939 €
Chargé de projet	Prévoit, met en œuvre et optimise les moyens techniques et humains pour la fabrication des produits, pour la réalisation d'une prestation ou d'un équipement dans le respect du budget.	5	X		2 372 €
Chef de projet	Prévoit et met en œuvre les moyens techniques et humains pour la fabrication des produits, pour la réalisation d'une prestation ou d'un équipement dans le respect du budget. Supervise et optimise l'affectation des matériels. Valide les étapes techniques. Planifie et encadre le personnel dédié au projet.	6	X		2 485 €
Superviseur de projet	Responsable de la conduite d'un ou de plusieurs projets globaux. Évalue les risques financiers et techniques, prend les décisions de façon autonome. Encadre une équipe projet.	8	X		2 879 €
Chargé de prévention des risques	Organise et met en œuvre la politique de prévention dans l'entreprise et/ou sur des chantiers extérieurs selon la réglementation en vigueur.	6	X		2 485 €
Préventeur	Organise et met en œuvre la politique de prévention dans l'entreprise et/ou sur des chantiers extérieurs, avec délégation de pouvoir.	8	X		2 879 €

Intitulé	Définition	Classification	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)
Responsable d'une fonction spécialisée Fonctions associées : RH, paie, juridique, formation, recrutement, administration des ventes, etc.	Assure et maîtrise de manière autonome tous travaux de différente nature liés à sa fonction dans le service auquel il appartient. Il peut le cas échéant assister le responsable de service et assurer la réalisation des travaux que celui-ci lui délèguerait.	7	X		2 659 €
Responsable service spécialisé Domaines associés : service comptable, marketing, juridique, RH, communication, informatique.	Responsable d'un service administratif particulier dont il assure l'organisation et la bonne marche.	8	X		2 879 €
Responsable service technique Domaines associés : son, image, vidéo, lumière, décoration, machinerie, HF, duplication, laboratoire, etc.	Assure la gestion globale des moyens techniques et des ressources humaines du domaine dont il a la charge. Préconise et valide les dispositifs techniques mis en œuvre et peut prendre directement part à l'exploitation.	8	X		2 879 €
Directeur	Met en œuvre la politique de l'entreprise dans son domaine de compétences. Conseille et formule des propositions à la direction générale. Organise et supervise les moyens et les ressources humaines nécessaires à la bonne marche de son département ou de sa direction.	10	X		3 311 €

Article 3 | Modification de la grille des salaires minimaux applicables aux fonctions spécifiques aux entreprises techniques de l'audiovisuel

Les salaires minimaux bruts conventionnels applicables aux salariés des entreprises techniques de l'audiovisuel sont fixés :

1° Par le titre VII de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement du 21 février 2008, pour les salariés employés sous CDI ou CDD de droit commun ;

2° Par le titre II de l'accord du 21 février 2008 portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux entreprises techniques du secteur de l'audiovisuel, pour les salariés employés sous CDD d'usage.

Dans un souci d'intelligibilité des grilles de salaires minima, il est convenu, d'une part, de supprimer le titre II de l'accord du 21 février 2008 portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux entreprises techniques du secteur de l'audiovisuel et, d'autre part, de remplacer les grilles des fonctions et salaires minima de la filière « Audiovisuelle » du titre VII de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement du 21 février 2008 par les grilles suivantes :

(Voir page suivante.)

Filières réalisation

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Image							
Assistant de tournage	Assiste le personnel d'exploitation à l'installation de tout matériel image, son et lumière dans le cadre de prestation faisant intervenir des moyens légers. Peut assurer l'entretien courant des matériels exploités.	2	X	X	1 763 €	15,32 €	122,55 €
Cadreur AV	Effectue les prises de vues selon les consignes du réalisateur (réseau d'ordres). Installe et configure sa caméra.	6	X	X	2 485 €	23,32 €	186,54 €
Opérateur de prises de vues	Assure dans un programme l'enregistrement et le cadrage des images suivant, le cas échéant, les directives d'un responsable (journaliste ou réalisateur). Dans les cas simples, choisit et met en œuvre l'éclairage nécessaire.	7	X	X	2 659 €	26,53 €	212,26 €
Chef opérateur prises de vues AV	Responsable de la qualité technique et artistique de l'image suivant, le cas échéant, les directives du responsable (réalisateur). Détermine, en accord avec le responsable de production et dans le cadre d'un budget, les moyens matériels, techniques et humains nécessaires pour créer l'ambiance voulue. Dirige le travail des équipes lumière et image et peut être amené à suivre la conformation ou le transfert éventuel sur le support de diffusion.	9	X	X	3 101 €	46,99 €	375,88 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Son							
Assistant son	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation des moyens techniques du son. Peut également effectuer divers travaux de transfert sur tout support. Assure l'entretien courant du matériel dont il a la charge.	2	X	X	1 763 €	16,61 €	132,87 €
Opérateur du son	Réalise des opérations simples de préparation, de prise, de montage et du traitement du son. Assiste l'ingénieur du son ou le chef opérateur du son dans l'installation et la mise en œuvre du dispositif technique.	3	X	X	1 939 €	23,55 €	188,37 €
Chef opérateur du son	Assure pour tout programme la préparation, la mise en œuvre et l'exploitation des moyens techniques et artistiques nécessaires à la prise et au traitement du son et à sa transmission. Est capable de mixer le son de tout programme et d'assurer tout report nécessaire. Peut encadrer une équipe.	6	X	X	2 485 €	29,50 €	235,99 €
Ingénieur du son	Assure pour tout programme la préparation, la mise en œuvre et l'exploitation des moyens techniques et artistiques nécessaires à la prise et au traitement du son et à sa transmission. Est capable de mixer le son de tout programme et d'assurer tout report nécessaire. Met en œuvre des compétences en acoustique et musique.	7	X	X	2 659 €	33,76 €	270,11 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Créateur d'effets sonores	Crée, en partant ou non de sons existants et à l'aide d'outils de traitement et de synthèse du signal sonore, un « effet sonore » destiné à la bande son d'une œuvre. Peut être amené à pratiquer des enregistrements de sons naturels.	3	X	X	1 939 €	17,82 €	142,55 €
Technicien rénovation son	Assure les prestations de restauration sonore (nettoyage du son de tous les bruits parasites pour retrouver le son original) dans le respect des règles des procédures établies dans l'entreprise.	3	X		1 939 €		
Plateaux							
Assistant de plateau AV	Participe aux activités courantes de maintenance, dont le montage et le démontage, des divers éléments du plateau et assiste les autres personnels d'exploitation.	2	X	X	1 763 €	14,70 €	117,56 €
Accrocheur-rigger	Chargé de l'installation en hauteur du matériel audiovisuel, de l'accroche des poutres dans le respect du calcul de charges correspondants.	4	X	X	2 168 €	23,34 €	186,72 €
Machiniste AV	Chargé de la mise en place et du bon fonctionnement de tous les moyens techniques nécessaires à l'enregistrement.	2	X	X	1 763 €	17,87 €	142,94 €
Chef machiniste AV	Assure la préparation, l'assemblage, la mise en place, les déplacements, les rangements de tous les éléments nécessaires à l'enregistrement : décors, caméras et moyens techniques.	6	X	X	2 485 €	21,51 €	172,10 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Electricien AV	Chargé de la mise en œuvre de tout dispositif d'énergie et d'éclairage. Peut aider, dans les cas simples, à la mise en place des moyens techniques.	2	X	X	1 763 €	17,87 €	142,94 €
Électriciens pupitreur	Met en œuvre et assure le fonctionnement du pupitre lumière.	4	X	X	2 168 €	21,72 €	173,78 €
Poursuivateur	Assure le maniement du projecteur de poursuite.	2	X	X	1 763 €	17,87 €	142,94 €
Groupiste flux AV	Chargé d'exploiter un ou plusieurs groupes électrogènes. Détermine le schéma de l'installation. Garantit une continuité de la production et de la distribution d'énergie. Est responsable de l'entretien de son groupe. Peut, le cas échéant, acheminer le matériel.	4	X	X	2 168 €	28,72 €	229,73 €
Chef électricien AV	Assure la mise en œuvre de tout le dispositif d'énergie et d'éclairage nécessaire. En contrôle le bon fonctionnement en phase d'exploitation.	6	X	X	2 485 €	21,51 €	172,10 €
Chef d'atelier lumière	Suit l'état des équipements, du matériel électrique et de l'atelier. En assure l'entretien et le dépannage. Peut intervenir sur les prestations.	6	X		2 485 €		
Chef de plateau AV	Assure la mise en œuvre des moyens techniques des plateaux et coordonne les personnels nécessaires à leur fonctionnement.	7	X	X	2 659 €	21,85 €	174,83 €
Coiffeur	Réalise les coiffures, à son initiative ou sur recommandation du réalisateur.	4	X	X	2 168 €	18,61 €	148,90 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Maquilleur	Réalise les maquillages de base et assure les raccords pendant le programme.	4	X	X	2 168 €	18,61 €	148,90 €
Chef maquilleur	Est responsable de la création des maquillages, à son initiative ou sur recommandation du réalisateur.	6	X	X	2 485 €	20,89 €	167,12 €
Habilleur	Assure les habillages selon les choix du réalisateur. Est responsable du rangement et de l'entretien des costumes.	4	X	X	2 168 €	18,61 €	148,90 €
Réalisation							
Directeur casting	Recherche et propose au réalisateur les acteurs et les acteurs de complément.	6	X	X	2 485 €	22,31 €	178,46 €
1 ^{er} assistant de réalisation AV	Établit le plan de travail du programme et coordonne sa réalisation à tous les stades.	6	X	X	2 485 €	24,55 €	196,41 €
Scripte AV	Assure la cohérence et la continuité des éléments de toute nature intervenant dans les différentes séquences d'un programme.	7	X	X	2 659 €	25,30 €	202,40 €
Réalisateur AV	Assure la responsabilité de l'exécution d'un tournage, notamment dans sa dimension artistique, depuis sa préparation jusqu'à sa parfaite réalisation. Il est responsable des aspects créatifs du programme ainsi que de la gestion de l'équipe qu'il va diriger	HC	X	X	X	46,99 €	375,88 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Exploitation, régie et maintenance							
Agent de maintenance	Assure l'entretien courant des équipements audiovisuels, informatiques et/ou mécaniques.	2	X		1 763 €		
Technicien de maintenance	Assure l'entretien et le dépannage de tout matériel vidéo audio et informatique et/ou mécaniques existant ou à venir.	4	X		2 168 €		
Chef de maintenance	Assure l'entretien courant, le dépannage et la réparation des équipements audiovisuels, informatiques et/ou mécaniques. Il peut être amené à superviser le travail de techniciens et d'agents de maintenance.	6	X		2 485 €		
Responsable de maintenance	Garantit l'entretien courant, le dépannage et la réparation des équipements audiovisuels, informatiques et/ou mécaniques. Supervise et organise le cas échéant le travail d'une équipe de techniciens de maintenance.	8	X		2 879 €		
Opérateur synthétiseur	Prépare, compose et incruste dans une image vidéo tout texte et/ou signe pour des programmes enregistrés ou en direct.	2	X	X	1 763 €	19,16 €	153,25 €
Infographiste AV	Exécute des dessins ou graphismes à l'aide d'ordinateur et éditeur. Peut utiliser des logiciels d'images de synthèse.	3	X	X	1 939 €	22,53 €	180,21 €
Infographiste supérieur AV	Exécute des dessins ou graphismes et est amené à créer des motifs à l'aide d'ordinateur et éditeur. Peut utiliser des logiciels d'images de synthèse.	5	X	X	2 372 €	23,32 €	186,54 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Chef graphiste AV	Crée les motifs et graphismes nécessaires à un programme à l'aide d'ordinateur et éditeur. Encadre une équipe.	8	X		2 879 €		
Truquiste AV	Prépare et configure les éléments et équipements techniques en lien direct avec la réalisation des émissions. Au cours d'un programme, il prépare les effets, les habillages et trucages demandés, affecte les sources vers les différents départs d'un mélangeur. Il affecte les divers éléments sur les consignes d'un réalisateur.	8	X	X	2 879 €	32,57 €	260,58 €
Opérateur « ralenti »	Maîtrise en direct la fonction ralentie des serveurs sous les directives du réalisateur.	3	X	X	1 939 €	21,10 €	168,76 €
Technicien supérieur serveur vidéo	Installe, configure et exploite des serveurs vidéos multicanaux, isolés ou en réseau, aux fins de fabrication et diffusion d'éléments en direct ou en enregistrement.	5	X	X	2 372 €	33,22 €	265,77 €
Assistant d'exploitation AV et/ou numérique	Assiste le personnel d'exploitation dans la préparation, l'installation et le réglage de tout matériel et support servant au transfert, à l'enregistrement, à la transmission, à la captation et à la lecture d'images et de sons.	2	X	X	1 763 €	14,04 €	112,32 €
Technicien d'exploitation AV et/ou numérique	Assure la mise en œuvre et le fonctionnement de tout matériel servant à l'exploitation audiovisuelle. Diagnostique les anomalies et effectue une maintenance de 1 ^{er} niveau.	3	X	X	1 939 €	21,10 €	168,76 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Technicien supérieur d'exploitation AV et/ou numérique	Assure la mise en œuvre et le fonctionnement de tout matériel et support, servant à l'exploitation audiovisuelle. Diagnostique les anomalies et effectue une maintenance de 1 ^{er} niveau. Propose des solutions techniques adaptées aux situations rencontrées.	4	X		2 168 €		
Chargé d'exploitation AV et/ou numérique	Assure l'interface opérationnelle avec le client en complément de sa mission technique liée à l'exploitation audiovisuelle. Propose des solutions techniques adaptées aux situations rencontrées. Encadre le travail d'une équipe d'exploitation.	6	X		2 485 €		
Ingénieur de la vision	Spécialiste des équipements de prises de vues, en optique et colorimétrie, il assure la mise en place, le réglage et l'exploitation des caméras et équipements associés. Il est capable de diagnostiquer des anomalies de fonctionnement et d'assurer une maintenance de 1 ^{er} niveau.	7	X	X	2 659 €	31,36 €	250,88 €
Chef d'équipement AV	Garantit la mise en œuvre et l'exploitation des régies et équipements de tournage. Diagnostique les anomalies de fonctionnement et réalise des interventions de maintenance.	7	X	X	2 659 €	33,76 €	270,11 €
Conducteur de moyens mobiles	Conduit les moyens mobiles, prend part aux opérations de déploiement et d'installation des moyens techniques nécessaires au bon déroulement de la prestation.	3	X	X	1 939 €	15,11 €	120,88 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Coordinateur d'antenne	Contrôle et adapte les listes de diffusion et veille à leur bonne exécution.	3	X		1 939 €		
Technicien de régie finale	Gère l'enregistrement, la numérisation, le routage et la diffusion technique en intervenant sur l'ensemble de la chaîne du flux à différentes étapes. Assure la supervision des flux, en direct ou en différé en conformité avec la playlist.	3	X		1 939 €		
Technicien supérieur de régie finale	Gère l'enregistrement, la numérisation, le routage et la diffusion technique en intervenant sur l'ensemble de la chaîne du flux à différentes étapes. Assure la supervision des flux, en direct ou en différé en conformité avec la playlist. Diagnostique les anomalies et effectue une maintenance de 1 ^{er} niveau. Propose des solutions techniques adaptées aux situations rencontrées.	4	X		2 168 €		
Chef d'antenne	Garantit la continuité de la diffusion en relation avec un service de programme.	8	X		2 879 €		
Technicien image numérique (DIT)	Collabore avec le chef opérateur pour mettre en place et gérer le workflow des fichiers numériques du tournage à la postproduction. Peut assurer la sécurisation des données sur le tournage.	6	X	X	2 485 €	24,55 €	196,41 €
Opérateur de sauvegarde de données (data Wrangler)	Assure la sauvegarde et la sécurisation des données sur le tournage	3	X	X	1 939 €	17,36 €	138,84 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Data Manager	Effectue quotidiennement la surveillance des ressources de stockage sur les serveurs de production, et émet des alertes lorsque l'espace de stockage disponible et/ou les performances peuvent affecter l'exploitation	3	X	X	1 939 €	17,82 €	142,55 €
Gestion de production							
Assistant de production AV	Réserve les moyens logistiques et humains attachés aux productions sous les directives des chargés de production.	2	X	X	1 763 €	17,25 €	138,03 €
Chargé de production AV	Organise le déroulement des opérations en relation avec les clients. Évalue les besoins en matériel, personnel et logistique. Assure la validation des dépenses et le suivi du plan de production.	6	X	X	2 485 €	25,81 €	206,45 €
Directeur de production AV	En relation avec les clients, assure la direction et l'organisation du travail dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Supervise et optimise l'affectation des ressources. Contrôle les engagements de dépenses. Dirige ou coordonne des chargés de production et/ou des assistants de production. Peut prendre part à la gestion des productions.	8	X	X	2 879 €	32,29 €	258,32 €
Administrateur de production	Fournit les éléments de situation financière et suit l'application et l'exécution des contrats de toute nature.	7	X		2 659 €		
Régisseur	Gère les aspects logistiques du plan de production : transport, accueil, logement, restauration et accès aux infrastructures.	6	X	X	2 485 €	20,89 €	167,12 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Décoration et accessoires							
Les emplois de la présente section sont applicables aux seules prestations de flux et ne peuvent être prise en compte pour les prestations relatives aux activités de production de films cinématographiques et de télévision.							
Aide décors	Participe aux tâches spécifiques et aux travaux de réalisation des décors.	1	X	X	1 720 €	14,35 €	114,78 €
Machiniste décors	Effectue la manutention, l'assemblage, le démontage des éléments de décors.	2	X	X	1 763 €	17,72 €	141,77 €
Serrurier métallier	Réalise et construit les ouvrages métalliques nécessaires aux décors.	3	X	X	1 939 €	19,46 €	155,65 €
Peintre	Chargé de l'exécution des travaux de peinture en décoration (patines, fonds).	2	X	X	1 763 €	17,72 €	141,77 €
Menuisier décors	Trace et conçoit les décors sur bois.	3	X	X	1 939 €	17,22 €	137,77 €
Chef constructeur décors	Dans le cadre de prestations de décors, exécute ou fait exécuter le travail de menuiserie. Garantit le budget et la bonne fin des opérations.	6	X	X	2 485 €	22,23 €	177,81 €
1 ^{er} assistant décors	Assiste le chef décorateur dans la gestion du projet de décoration.	5	X	X	2 372 €	22,23 €	177,81 €
Chef décorateur	Assure la gestion et l'encadrement d'un projet de décoration de sa conception à sa réalisation.	7	X	X	2 659 €	32,71 €	261,71 €
Chef d'atelier décors	Gère et supervise un ou plusieurs ateliers décoration. Exécute ou fait exécuter tous travaux se rapportant aux ateliers dont il a la responsabilité. Veille au bon état des ateliers et des machines, ainsi qu'au respect des normes de sécurité dans leur utilisation.	8	X		2 879 €		

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire CDDU 2023	Salaire journalier CDDU (base 8 heures) 2023
Accessoiriste	Recherche, sélectionne, prépare et met à disposition les accessoires de décoration nécessaires à la confection d'un programme.	2	X	X	1 763 €	17,69 €	141,52 €

Filières post-production, doublage et sous-titrage

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire 2023	Salaire journalier (base 8 heures) 2023
Technicien authoring	Gère l'environnement et la normalisation des signaux dans le cadre de transferts en DVD/Blu-ray.	4	X		2 168 €		
Opérateur de PAD/bandes antenne	Fabrique et vérifie les bandes et/ou fichiers livrés aux diffuseurs selon les spécifications techniques fournies par ces derniers.	4	X		2 168 €		
Opérateur imageur	Assure la qualité des sorties sur pellicule, notamment vis à vis du client avec lequel il peut avoir un contact direct.	3	X		1 939 €		
Opérateur en restauration numérique	Assure la retouche numérique d'images animées au moyen de logiciels spécialisés comprenant une palette graphique.	3	X		1 939 €		
Technicien restauration numérique	Assure la retouche numérique d'images animées au moyen de logiciels spécialisés comprenant une palette graphique. Collabore au suivi du projet de restauration	4	X		2 168 €		

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire 2023	Salaire journalier (base 8 heures) 2023
Releveur de dialogue	À partir de l'écoute, effectue le relevé et la frappe des dialogues originaux sur tous supports.	2	X	X	1 763 €	15,55 €	124,38 €
Repéreur	En visionnant une image time codée, découpe le dialogue écrit en séquences pour donner l'emplacement et la longueur du sous-titre selon les contraintes de temps de lecture et de rythme du film ou le programme.	2	X		1 763 €		
Détecteur	À partir de l'image, du son et d'une liste des dialogues, retranscrit sur un élément synchrone à l'image une détection des mouvements labiaux et les dialogues originaux du programme en respectant le synchronisme, le rythme et le montage.	3	X	X	1 939 €	16,94 €	135,55 €
Traducteur-adaptateur	Traduit d'une langue à une autre un dialogue en l'adaptant de façon à respecter les contraintes de temps de lecture ou de synchronisme.	4	X		2 168 €		
Traducteur	Traduit d'une langue à l'autre, sans les adapter.	3	X		1 939 €		
Adaptateur	Adapte un dialogue de façon à respecter les contraintes de temps de lecture ou de synchronisme.	3	X		1 939 €		
Sous-titreur SME	Découpe le dialogue original en point de time code, et l'adapte de façon à respecter les contraintes de temps de lecture ou de synchronie, d'un programme enregistré ou d'un programme diffusé en direct	4	X	X	2 168 €	18,61 €	148,90 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire 2023	Salaire journalier (base 8 heures) 2023
Opérateur de repérage/simulation	Après repérage, vérifie avant la gravure finale ou l'incrustation, le sens, l'orthographe et le positionnement des sous-titres. Assiste le traducteur ou l'adaptateur.	3	X	X	1 939 €	15,71 €	125,66 €
Audio-descripteur	À l'attention des aveugles et malvoyants, écrit, à partir du scénario, une description leur permettant de suivre le film. Repère les plages de silence dans lesquelles il place le texte.	3	X	X	1 939 €	15,71 €	125,66 €
Directeur artistique	Assume la direction artistique du doublage d'une œuvre audiovisuelle. Choisit, gère et dirige les comédiens.	8	X	X Cf. annexe doublage	2 879 €		
Monteur synchro	Assure le montage et la synchronisation du doublage en veillant au parfait calage de la voix sur l'image.	6	X	X	2 485 €	29,48 €	235,82 €
Responsable artistique	Organise et gère la partie artistique des localisations, doublages et mises en voix publicitaires des travaux demandés. Oriente les choix artistiques, recrute les artistes et directeurs artistiques, organise les castings et gère la base de comédiens.	8	X		2 879 €		
Chargé artistique	Assiste le responsable artistique dans la partie artistique des localisations, doublages et mises en voix publicitaires, l'orientation des choix artistiques et la gestion des plannings de la base de comédiens.	5	X		2 372 €		

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire 2023	Salaire journalier (base 8 heures) 2023
Assistant artistique	Assiste le responsable dans ses différentes tâches et plus particulièrement en studio.	2	X		1 763 €		
Coordinateur linguistique	Organise et gère la partie linguistique des localisations françaises. Identifie et mobilise les ressources les mieux adaptées. Peut superviser les travaux de traduction.	6	X		2 485 €		
Chargé de coordination linguistique	Assiste le coordinateur linguistique dans la gestion linguistique des projets, la mobilisation des ressources externes. Peut être amené à réaliser les travaux de traductions	5	X		2 372 €		
Assistant coordinateur linguistique	Assiste les coordinateurs linguistiques dans leurs tâches administratives et leurs relations avec les traducteurs-adaptateurs.	3	X		1 939 €		
Montage							
Assistant monteur AV	Vérifie les matériels et prépare les éléments nécessaires au montage.	2	X	X	1 763 €	15,31 €	122,47 €
Monteur AV	Assure le montage des images et/ou des sons à partir de tous supports. Peut programmer ou utiliser l'ensemble des matériels nécessaires au montage.	4	X	X	2 168 €	22,53 €	180,21 €
Chef monteur AV	En collaboration avec le réalisateur, assume la responsabilité du montage final (images et/ou sons) dans ses dimensions techniques et artistiques.	7	X	X	2 659 €	30,14 €	241,11 €
Monteur truquiste AV	Réalise des effets spéciaux et truquages complexes en parfaite autonomie sur tous programmes.	8	X	X	2 879 €	33,76 €	270,11 €

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire 2023	Salaire journalier (base 8 heures) 2023
Opérateur scanner	Assure la préparation et le transfert des films photochimiques sur supports vidéo et/ou informatique. Assure des opérations d'étalonnage simple.	3	X	X Hors labo	1 939 €	18,61 €	148,90 €
Assistant étalonneur	Vérifie et prépare les éléments nécessaires à l'étalonnage	2	X	X Hors labo	1 763 €	15,31 €	122,47 €
Étalonneur	Assure la préparation, la conformation et l'étalonnage de l'image.	5	X	X Hors labo	2 372 €	30,71 €	245,70 €
Chef opérateur-étalonneur	Collabore à la création artistique. Assure l'étalonnage et le réglage de l'image.	8	X	X Hors labo	2 879 €	32,13 €	257,02 €
Bruiteur de complément	Complète dans les cas simples les bruits et effets sonores manquants.	4	X	X	2 168 €	19,65 €	157,22 €
Assistant de post production	Assiste les chargés de post production dans leurs tâches administratives et leurs relations clients. Peut assurer quelques travaux techniques simples.	2	X	X	1 763 €	17,25 €	138,03 €
Chargé de post production	Étudie et chiffre les projets, élabore, contrôle et suit les différentes phases de fabrication en relation avec les clients. Veille à la réalisation des travaux et à leur facturation.	6	X	X	2 485 €	25,81 €	206,45 €
Directeur de post production	Assure la liaison entre le réalisateur, le producteur et les équipes techniques en charge de la post-production, etc.). Suit les aspects financier, humain et technique du projet	8	X	X	2 879 €	30,14 €	241,11 €

Filières animation et effets visuels numériques

À l'exception des fonctions qui suivent, et conformément à l'article 1.3.2 de la présente convention, la classification, les définitions, les définitions et les salaires de la filière « Animation et effets visuels numériques » relèvent de la convention collective de la production de films d'animation.

Intitulé	Définition	Classification AV	Emplois de catégorie A	Emplois de catégorie B	Salaire minimal mensuel (35 heures)	Taux horaire 2023	Salaire journalier (base 8 heures) 2023
Gestionnaire des calculs des rendus d'images de synthèse	Assure le suivi de calcul et l'affectation des ressources de calculs. Gère les priorités de calculs liées aux productions.	2	X		1 763 €		
Superviseur des effets spéciaux	Gère et anime la fabrication des effets spéciaux dès le story-board, jusqu'à la post-production finale ; Supervise les effets spéciaux sur les tournages ainsi que les équipes d'effets spéciaux sur le projet.	7	X		2 659€		

Article 4 | Modification de la grille des salaires minimaux applicables aux fonctions spécifiques aux entreprises techniques du spectacle vivant et de l'évènement

Au titre VII de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement du 21 février 2008 les tableaux relatifs aux fonctions de la filière « Spectacle vivant et évènement » précisant le salaire minimal brut applicable à chacune des dites fonctions est remplacé par les tableaux suivants :

(Voir page suivante.)

Fonction	Définition	Niveau	Salaire minimal mensuel (CDI/CDD)	Salaire minimal horaire (CDDU)
Régie générale				
Directeur technique	Définit et conçoit les process techniques, coordonne la mise en place, et encadre le personnel nécessaire à la création et la réalisation d'un événement.	7	2 659 €	18,25 €
Régisseur général	Assure l'organisation matérielle, humaine et technico-administrative d'un projet.	7	2 659 €	18,25 €
Directeur logistique	Recense les moyens nécessaires à l'organisation d'un événement et planifie leur mise à disposition. Si besoin, il recherche et commande les moyens manquants.	7	2 659 €	18,25 €
Logisticien	Organise l'expédition, le transport et la réception des matériels et assure le suivi des documents adéquats.	4	2 168 €	14,88 €
Technicien réseaux	Effectue la mise en place des réseaux filaires, optiques et numériques, et s'assure de leur bon fonctionnement.	4	2 168 €	14,88 €
Logisticien adjoint	Seconde le logisticien dans ses fonctions.	3	1 939 €	13,30 €
Technicien de scène/plateau	Assure la mise en œuvre des moyens techniques sur scène.	3	1 939 €	13,30 €
Assistant technicien de scène/plateau	Participe aux actions courantes de manutention des éléments scéniques.	2	1 763 €	12,21 €
Plateau				
Superviseur de chantier	Supervise sur le site de travail les techniciens affectés au projet artistique et/ou événementiel lors des phases de montage, d'exploitation et de démontage, et peut participer à son élaboration.	6	2 485 €	17,10 €
Superviseur de chantier adjoint	Seconde le superviseur de chantier dans ses fonctions.	4	2 168 €	14,88 €
Régisseur/régisseur de scène/de salle	Coordonne et met en œuvre les actions des différents intervenants techniques.	4	2 168 €	14,88 €

Fonction	Définition	Niveau	Salaire minimal mensuel (CDI/CDD)	Salaire minimal horaire (CDDU)
Chef instrument de musique/backliner	Assure, coordonne et met en œuvre l'installation des instruments de musique sur le lieu de l'évènement.	4	2 168 €	14,88 €
Technicien instrument de musique/backliner	Assure l'installation et le bon fonctionnement des instruments de musique sur le lieu de l'évènement.	3	1 939 €	13,30 €
Road/aide de scène	Exécute les actions courantes de maintenance d'un évènement.	1	1 720 €	11,94 €
Son				
Designer son	Conçoit le design sonore d'un évènement et peut participer à son exploitation.	6	2 485 €	17,10 €
Régisseur son	Coordonne et met en œuvre un plan de sonorisation donné, l'exploite, et assure l'accueil des intervenants extérieurs.	4	2 168 €	14,88 €
Chef sonorisateur	En charge de la mise en œuvre, du mixage et des réglages des appareils électroacoustiques pour l'enregistrement et la diffusion sonore.	4	2 168 €	14,88 €
Technicien système	En charge de la mise en œuvre d'un système de diffusion sonore et peut participer à la conception.	4	2 168 €	14,88 €
Technicien son	Met en œuvre, règle et exploite les équipements de son.	3	1 939 €	13,30 €
Assistant sonorisateur	En charge de la préparation, du montage et du démontage des éléments composant le système, et peut participer à l'exploitation.	2	1 763 €	12,21 €
Aide son	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation des moyens techniques du son.	1	1 720 €	11,94 €

Fonction	Définition	Niveau	Salaire minimal mensuel (CDI/CDD)	Salaire minimal horaire (CDDU)
Lumière				
Designer lumière	Conçoit le design lumière d'un événement et peut participer à l'exploitation.	6	2 485 €	17,10 €
Éclairagiste	Réalise le plan d'éclairage d'un événement et peut participer à son exploitation.	5	2 372 €	16,27 €
Régisseur lumière	Coordonne et met en œuvre un plan d'éclairage donné et l'exploite.	4	2 168 €	14,88 €
Chef poursuiveur	Coordonne les poursuiviteurs et met en œuvre une conduite de poursuite et participe à l'exploitation.	4	2 168 €	14,88 €
Pupitreux lumière	En charge de l'exécution de la conduite lumière élaborée par l'éclairagiste.	4	2 168 €	14,88 €
Technicien lumière	Met en œuvre, règle et exploite les équipements de la lumière.	3	1 882 €	13,30 €
Programmeur/encodeur lumière	Prépare les encodages des effets lumières et les réalise.	3	1 882 €	13,30 €
Assistant lumière	En charge du montage et du démontage des éléments composant le système, et peut assister le technicien pendant l'exploitation.	2	1 763 €	12,21 €
Poursuiveur	Met en œuvre et exploite les projecteurs de poursuite.	2	1 763 €	12,21 €
Aide lumière	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation des moyens techniques de la lumière.	1	1 720 €	11,94 €

Fonction	Définition	Niveau	Salaire minimal mensuel (CDI/CDD)	Salaire minimal horaire (CDDU)
Structure – Accroche/Levage – Échafaudage				
Directeur structure	Conçoit le design des structures et leur cahier des charges. Il peut participer à l'exploitation, et coordonner l'équipe de montage et de démontage.	7	2 632 €	18,25 €
Superviseur rigger/accrocheur	Collecte les informations du son, de la lumière, de la vidéo et du décor, met en forme et prépare les plans, prépare les tableaux de charges, veille et participe à la bonne exécution du plan d'accrochage, réalise les adaptations éventuelles, sous la responsabilité du directeur structure.	6	2 436 €	17,10 €
Concepteur motorisation asservie	Conçoit le plan de la motorisation asservie et peut participer à son exploitation.	5	2 325 €	16,27 €
Régisseur structure	Met en œuvre un plan de structures donné, et participe à l'exploitation selon le plan d'exécution.	4	2 168 €	14,88 €
Chef/Régisseur motorisation asservie	Coordonne et met en œuvre un plan de motorisation asservie et l'exploite.	4	2 168 €	14,88 €
Pupitreux motorisation asservie	En charge de la conduite motorisation asservie élaborée par le concepteur motorisation.	4	2 168 €	14,88 €
Technicien scaffolder/échafaudeur	Met en œuvre règle et exploite les structures échafaudage.	3	1 939 €	13,30 €
Rigger/accrocheur	En charge de l'accroche du matériel de scène, de sa mise en sécurité et participe à l'exploitation.	3	1 939 €	13,30 €
Technicien motorisation asservie	En charge de la mise en œuvre d'un système de motorisation asservie et peut participer à son exploitation.	3	1 939 €	13,30 €
Technicien de structure	Met en œuvre, règle et exploite les équipements de structures.	3	1 939 €	13,30 €
Assistant rigger/accrocheur	Assiste le rigger dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €

Fonction	Définition	Niveau	Salaire minimal mensuel (CDI/CDD)	Salaire minimal horaire (CDDU)
Assistant pupitreur motorisation asservie	Assiste le pupitreur ou le technicien dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Monteur de structures	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation au sol des moyens techniques liés aux structures.	1	1 720 €	11,94 €
Vidéo – Image				
Réalisateur SV	Est responsable de la captation d'un événement, de sa conception à sa réalisation.	7	2 659 €	18,25 €
Directeur de production SV	Définit les moyens techniques nécessaires, constitue et coordonne les équipes techniques.	7	2 659 €	18,25 €
Infographiste audiovisuel	Conçoit et/ou exécute des infographies DAO avec les logiciels dédiés.	5	2 372 €	16,27 €
Programmeur/Encodeur multimédia	Prépare et réalise les encodages des effets vidéo.	4	2 168 €	14,88 €
Technicien diffusion d'images	Met en œuvre, règle et exploite les équipements de diffusion d'images.	4	2 168 €	14,88 €
Technicien de la vision SV	Assure la mise en place, le réglage, l'étalonnage des caméras et l'exploitation de la régie.	4	2 168 €	14,88 €
Technicien média serveur	Maîtrise et exploite des serveurs multimédia pour la diffusion d'un projet artistique et/ou événementiel.	4	2 168 €	14,88 €
Technicien vidéo SV	Met en œuvre, règle et exploite les équipements vidéo.	3	1 939 €	13,30 €
Cadreur SV	Règle la caméra et réalise les cadrages selon les consignes du Réalisateur SV. –	3	1 939 €	13,30 €
Toppeur	Assure le suivi et la continuité des éléments de toute nature intervenant dans un événement.	3	1 939 €	13,30 €
Assistant vidéo	En charge du montage et de démontage des éléments composant le système, et peut assister le technicien pendant l'exploitation.	2	1 763 €	12,21 €
Opérateur d'enregistrement SV	Exploite les équipements d'enregistrement et de lecture vidéo.	2	1 763 €	12,21 €

Fonction	Définition	Niveau	Salaire minimal mensuel (CDI/CDD)	Salaire minimal horaire (CDDU)
Assistant média serveur	Assiste le technicien média serveur dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Aide vidéo	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation des moyens techniques de la vidéo.	1	1 720 €	11,94 €
Pyrotechnie				
Pyrotechnicien	Réalise des spectacles et design pyrotechniques avec scénographie pouvant associer d'autres techniques audiovisuelles.	5	2 372 €	16,27 €
Chef de tir	Gère la mise en œuvre des opérations de montage et de tir d'une production pyrotechnique (certificat F4-T2 de niv. 2).	4	2 168 €	14,88 €
Technicien de pyrotechnie	Gère la mise en œuvre et le tir d'un spectacle pyrotechnique (certificat F4-T2 de niv. 1).	3	1 939 €	13,30 €
Artificier	Met en œuvre des spectacles de pyrotechnie sous la responsabilité directe d'un pyrotechnicien, d'un chef de tir ou d'un technicien de pyrotechnie.	2	1 763 €	12,21 €
Électricité				
Chef électricien de chantier	Assure et met en œuvre le dispositif d'énergie et d'éclairage nécessaire à un projet artistique et/ou événementiel, et coordonne les équipes sur les chantiers.	4	2 168 €	14,88 €
Mécanicien groupman	En charge de l'exploitation des groupes électrogènes, participe au câblage des installations, garantit la continuité de la production et de la distribution d'énergie, et achemine le matériel.	4	2 168 €	14,88 €
Électricien de chantier	En charge de la mise en œuvre des moyens techniques de tout dispositif d'énergie et d'éclairage sur les chantiers.	3	1 939 €	13,30 €
Assistant électricien de chantier	Assiste l'électricien de chantier dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €

Fonction	Définition	Niveau	Salaire minimal mensuel (CDI/CDD)	Salaire minimal horaire (CDDU)
Décor				
Directeur décorateur	Assure la création d'un projet de décoration de sa conception à sa réalisation.	7	2 659 €	18,25 €
Superviseur constructeur de décors/machine-rie	Supervise et fait exécuter le travail des différents corps de métier.	6	2 485 €	17,10 €
Concepteur technique décors/machinerie	En charge des aspects de motorisation, de mécanique, d'hydraulique et de pneumatique des parties mobiles d'un décor.	5	2 372 €	16,27 €
Assistant Directeur décorateur	Assiste le directeur décorateur dans ses fonctions.	4	2 168 €	14,88 €
Chef menuisier de décors	Conçoit et trace les décors sur bois et matériaux composites.	4	2 168 €	14,88 €
Chef peintre décorateur	Conçoit et réalise les peintures nécessaires aux décors.	4	2 168 €	14,88 €
Chef serrurier/serrurier métallier	Conçoit et trace les ouvrages métalliques nécessaires aux décors.	4	2 168 €	14,88 €
Chef sculpteur	Conçoit et réalise les sculptures et moulages.	4	2 168 €	14,88 €
Chef tapissier	Exécute et fais exécuter les travaux de tapisserie en lien avec le chef décorateur.	4	2 168 €	14,88 €
Chef staffeur	Conçoit et réalise tous types de moulage.	4	2 168 €	14,88 €
Constructeur de décors/de machinerie	En charge de la construction de machineries/de décors.	3	1 939 €	13,30 €
Menuisier de décors	Réalise les décors sur bois et matériaux composites.	3	1 939 €	13,30 €
Peintre décorateur	En charge de la réalisation de tous travaux artistiques de peinture nécessaires aux décors.	3	1 939 €	13,30 €
Peintre patineur	En charge de l'exécution des travaux de peinture en décoration (patines, fonds).	3	1 939 €	13,30 €
Serrurier/serrurier métallier de décors	Réalise les ouvrages métalliques nécessaires aux décors.	3	1 939 €	13,30 €

Fonction	Définition	Niveau	Salaire minimal mensuel (CDI/CDD)	Salaire minimal horaire (CDDU)
Sculpteur	Réalise les sculptures et moulages.	3	1 939 €	13,30 €
Tapissier	Réalise les ouvrages de tapisserie.	3	1 939 €	13,30 €
Staffeur	Réalise tous types de moulage.	3	1 939 €	13,30 €
Assistant constructeur de décors/machinerie	Assiste le constructeur de machinerie/de décors dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Assistant menuisier de décors	Assiste le menuisier de décors dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Assistant peintre décorateur	Assiste le peintre décorateur dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Assistant serrurier/métallier	Assiste le serrurier/métallier de théâtre dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Assistant sculpteur	Assiste le sculpteur dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Assistant tapissier	Assiste le tapissier dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Assistant staffeur	Assiste le staffeur dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Aide décors	Aide et participe à tous travaux liés à la fabrication d'un décor.	1	1 720 €	11,94 €
Costumes – Accessoires – Maquillage – Coiffure				
Directeur costumier	Est responsable de la conception des costumes pour un spectacle et/ou événement, et de l'encadrement des équipes dédiées.	7	2 659 €	18,25 €
Directeur coiffeur/maquilleur	Est responsable de la conception des coiffures/maquillages pour un spectacle et/ou événement, et de l'encadrement des équipes dédiées.	7	2 659 €	18,25 €
Chef costumier/chapelier modiste	En charge de la réalisation des costumes/de la fabrication des chapeaux.	4	2 168 €	14,88 €
Chef coiffeur/maquilleur	En charge de la réalisation des coiffures et/ou maquillages.	4	2 168 €	14,88 €

Fonction	Définition	Niveau	Salaire minimal mensuel (CDI/CDD)	Salaire minimal horaire (CDDU)
Chef accessoiriste	En charge de la recherche et/ou de la fabrication des accessoires de costumes, ainsi que de leur emplacement sur scène.	4	2 168 €	14,88 €
Costumier/chapelier modiste	Réalise des pièces/chapeaux sur mesure.	3	1 939 €	13,30 €
Coiffeur/maquilleur	Réalise les coiffures et/ou maquillages et assure les raccords pendant le spectacle.	3	1 939 €	13,30 €
Accessoiriste	Fabrique et/ou installe sur le plateau des accessoires de costumes.	3	1 939 €	13,30 €
Assistant costumier/chapelier modiste	Assiste le costumier/chapelier modiste dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Assistant coiffeur/maquilleur	Assiste le coiffeur/maquilleur dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Assistant accessoiriste	Assiste l'accessoiriste dans ses fonctions.	2	1 763 €	12,21 €
Aide costumier	Prépare et aide à la mise en œuvre des costumes et accessoires.	1	1 720 €	11,94 €

Article 5 | Modification du plafond des congés spectacle applicable aux salariés des entreprises techniques du spectacle vivant et de l'évènement

Au deuxième alinéa de l'article 6.2 de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement du 21 février 2008, le plafond journalier de « 204 » est remplacé par le plafond journalier de « 265 ».

Article 6 | Modification des modalités de rémunération du temps de préparation applicables aux salariés des entreprises techniques du spectacle vivant et de l'évènement

L'article 2.4 de l'accord du 21 février 2008 portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux entreprises techniques du spectacle vivant et de l'évènement est modifié comme suit :

1° L'intitulé « Forfait de préparation » est remplacé par l'intitulé « Modalités de rémunération du temps de préparation » ;

2° Le contenu de l'article est intégralement remplacé par les dispositions suivantes :

« Le présent article s'applique uniquement aux salariés recrutés en CDD d'usage.

Lorsque la prestation nécessite que le salarié réalise, en amont, des opérations de préparation de courte durée ne pouvant être effectuées le jour-même de la manifestation, elle est susceptible de générer une gêne pour le salarié ainsi contraint de bloquer sa journée ou demi-journée de travail pour effectuer moins de quatre heures de travail effectif.

Dans cette situation, il est convenu que :

1° Lorsque la durée de la préparation est inférieure à 4 heures, elle est *a minima* rémunérée et décomptée comme 4 heures de travail effectif ;

2° En l'absence de stipulation contractuelle plus favorable, lorsque la préparation nécessite que le salarié réalise des opérations de logistique ou de manutention qui n'entrent pas dans les missions inhérentes à sa fonction, le temps dédié à la préparation est rémunéré sur la base du salaire minimal applicable aux CDD d'usage pour la catégorie du salarié, indépendamment du salaire de référence de base mentionné dans le contrat de travail ;

3° La durée prévisionnelle de la préparation et les modalités de rémunération de celle-ci sont mentionnées explicitement dans le contrat de travail. »

Article 7 | Prise en compte des spécificités des entreprises de moins de 50 salariés

Considérant notamment que le champ de la convention collective des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement couvre en très grande majorité des TPE et PME, les signataires conviennent que le contenu du présent avenant prend pleinement en compte les spécificités des entreprises de moins de 50 salariés visées aux articles L. 2232-10-1 et L. 2261-23-1 du code du travail.

Article 8 | Durée, entrée en vigueur et extension

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée et entre en vigueur dès le lendemain de son dépôt auprès des services du ministère du travail. Il sera soumis à la procédure d'extension prévue aux articles L. 2261-24 et suivants du code du travail.

Fait à Paris, le 29 mars 2023.

(Suivent les signatures.)